



Bruxelles, le 12.5.2021  
COM(2021) 236 final

ANNEX

**ANNEXE**

*de la*

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AU COMITÉ DES  
RÉGIONS**

**Orientations stratégiques pour une aquaculture plus durable et compétitive dans  
l'Union européenne pour la période 2021-2030**

{SWD(2021) 102 final}

## ANNEXE

### ACTIONS RECOMMANDÉES

2.1 RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA COMPÉTITIVITÉ			
Domaine	Commission	États membres de l'UE	Conseil consultatif de l'aquaculture
<i>2.1.1. Espace et eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un document d'<b>orientation plus détaillé sur la planification de l'espace</b> et de l'accès à l'eau pour l'aquaculture marine<sup>1</sup>, en eau douce et terrestre.</li> <li>• Apporter un soutien technique aux administrations des États membres de l'UE dans l'application de ces orientations et permettre aux États membres d'avoir recours à des financements au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à cette fin.</li> <li>• Surveiller la mise en vigueur de la directive relative à la planification de l'espace maritime et coordonner l'échange de bonnes pratiques en matière de planification de l'espace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner des <b>zones propices à l'aquaculture</b> conformément aux principes décrits dans la présente communication et les orientations futures.</li> </ul>	

<sup>1</sup> Ces orientations doivent prendre en considération: (i) les expériences partagées par les États membres de l'Union dans le cadre de la méthode ouverte de coordination; (ii) les résultats des recherches financées par l'Union; et (iii) les travaux menés dans le cadre de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée et la mer Noire (CGPM). Voir «A guide for the establishment of coastal zones dedicated to aquaculture in the Mediterranean and the Black Sea» ([www.fao.org/3/ca7041en/CA7041EN.pdf](http://www.fao.org/3/ca7041en/CA7041EN.pdf)). Des projets financés par l'Union comme AquaSpace (<http://www.aquaspace-h2020.eu/>) et TAPAS (<http://tapas-h2020.eu/>) ont mis au point des outils pour recenser des sites spécifiques pour les activités aquacoles. Parmi les autres projets financés par l'Union pertinents pour la planification de l'espace destiné à l'aquaculture figure MUSES, dans le cadre duquel diverses études de cas ont été réalisées, dont une menée dans la mer Baltique (dans les eaux danoises) consacrée à l'association de «la production d'énergie éolienne marine et de la mariculture» (<https://muses-project.com/wp-content/uploads/sites/70/2018/02/ANNEX-8-CASE-STUDY-5.pdf>).

	non maritime.		
<b>2.1.2. Cadre réglementaire et administratif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider un document <b>d'orientation</b> sur les bonnes pratiques en matière de <b>procédures administratives</b>.</li> <li>• Apporter un soutien technique aux administrations des États membres de l'UE dans la révision et l'amélioration de leurs systèmes réglementaires et administratifs sur la base de ces bonnes pratiques et permettre aux États membres d'avoir recours aux fonds du FEAMP à cette fin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cas échéant, <b>modifier le système réglementaire et administratif</b> relatif à l'aquaculture en fonction des principes énoncés dans la présente communication et dans les futures orientations consolidées par la Commission, et prendre en considération les besoins particuliers des petites et moyennes entreprises (PME).</li> <li>• Mettre en place une <b>entité nationale</b> unique qui regroupe les autorités publiques nationales et régionales chargées de l'aquaculture. Associer les parties prenantes concernées à cette entité.</li> </ul>	
<b>2.1.3 Santé animale et santé publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les <b>bonnes pratiques d'élevage</b>, en particulier l'«enrichissement environnemental», l'utilisation de «l'alimentation fonctionnelle» et la reproduction sélective. Organiser des formations portant sur ces pratiques. Ces formations pourraient être soutenues par des fonds de l'Union.</li> <li>• Analyser comment améliorer l'accès du public aux principaux résultats de <b>l'évaluation des risques</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la formation des autorités compétentes (y compris dans le cadre de l'initiative «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres») en matière de <b>surveillance et de notification</b> des maladies au regard des maladies répertoriées et émergentes conformément au règlement (UE) 2016/429 et à d'autres questions relatives à la santé des animaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre au point des codes de bonnes pratiques concernant la <b>gestion des maladies propres aux animaux aquatiques</b> qui ne sont pas répertoriées dans la directive 2006/88/CE du Conseil ou dans le règlement (UE) 2016/429.</li> <li>• Soutenir et faire connaître les <b>bonnes pratiques d'élevage</b> recensées par la Commission auprès des aquaculteurs.</li> </ul>

	<p><b>environnementaux</b> et aux seuils toxicologiques pertinents des <b>médicaments</b> dans le respect des règles en matière de protection des données et de confidentialité. Envisager, en collaboration avec l'Agence européenne des médicaments et les États membres, d'élaborer des orientations sur l'évaluation des risques environnementaux des médicaments destinés à l'aquaculture (y compris, le cas échéant, des recommandations pour la mise en place de mesures de gestion des risques).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des ateliers réunissant toutes les parties prenantes européennes impliquées dans la question du <b>norovirus</b> dans les coquillages (industriels, universitaires, chercheurs, gouvernements et dirigeants) afin de discuter des solutions possibles.</li> <li>• Assurer la formation des autorités compétentes (y compris dans le cadre de l'initiative «Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres») en matière de <b>surveillance et de notification</b> des maladies au regard des maladies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et promouvoir <b>la recherche et l'innovation</b> dans le domaine de la santé animale, y compris en ce qui concerne les maladies des coquillages, en prenant en considération les priorités définies par le SCAR-Fish.</li> <li>• Soutenir le développement des <b>connaissances et des compétences</b> des aquaculteurs en matière de bonnes pratiques d'élevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de l'information des aquaculteurs de l'UE sur <b>la recherche et l'innovation</b> pertinentes en matière de questions de santé animale et de santé publique.</li> </ul>
--	---	---	--

	<p>répertoriées et émergentes conformément au règlement (UE) 2016/429 et à d'autres questions relatives à la santé des animaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et promouvoir <b>la recherche et l'innovation</b> dans le domaine de la santé animale, y compris en ce qui concerne les maladies des coquillages, en prenant en considération les priorités définies par le comité permanent sur la recherche agricole (SCAR-Fish)<sup>2</sup>.</li> </ul>		
<p><b>2.1.4. Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un document <b>d'orientation</b> sur les plans et stratégies sectoriels d'adaptation au changement climatique<sup>3</sup>.</li> <li>• Soutenir <b>l'atténuation du changement climatique</b> dans le secteur aquacole, y compris en garantissant un cadre stratégique approprié et en autorisant l'utilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'élaboration de <b>plans d'adaptation au changement climatique</b> spécifiques au secteur aux niveaux national, régional, transnational ou des bassins maritimes qui soient cohérents avec les stratégies et plans nationaux, ainsi qu'avec la norme correspondante du comité européen de normalisation (CEN).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les <b>orientations</b> concernant l'adaptation au changement climatique et la résilience dans le secteur aquacole.</li> <li>• Promouvoir l'adoption des <b>mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation du changement</b></li> </ul>

<sup>2</sup> Le SCAR-Fish a défini des priorités en matière de recherche sur la «prévention et la gestion des maladies dans l'aquaculture» (<https://scar-europe.org/index.php/fish-documents>). La stratégie «De la ferme à la table» fait du microbiome l'un des principaux domaines de recherche que le programme Horizon Europe doit soutenir.

<sup>3</sup> Ces orientations doivent prendre en considération les résultats des projets financés par l'Union, tels que SOCLIMPACT (<https://soclimpact.net>), CERES (<https://ceresproject.eu>) et ClimeFish (<https://climefish.eu/>). Les recommandations élaborées dans le cadre du projet ClimeFish ciblent plus particulièrement l'aquaculture marine, mais également la production dans les lacs et les étangs d'eau douce. Ce projet a mis au point un cadre d'aide à la décision (DSF) composé d'un outil électronique destiné à soutenir les processus de planification, y compris les données et les bonnes pratiques. Il a également instauré une norme européenne pour les plans sectoriels d'adaptation au changement climatique.

	des fonds de l'UE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la formation en matière d'adaptation au changement climatique et de résilience pour les personnes travaillant dans le secteur aquacole.</li> <li>• Soutenir l'atténuation du changement climatique dans le secteur aquacole.</li> </ul>	<b>climatique</b> par les aquaculteurs de l'UE.
<b>2.1.5. Organisations de producteurs et de marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser des <b>ateliers</b> pour les autorités publiques et l'industrie concernées afin de faciliter la création et la reconnaissance des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles en présentant les bonnes pratiques et en simplifiant l'échange de ces dernières entre les acteurs.</li> <li>• Fournir des <b>informations</b> sur les différentes organisations de producteurs du secteur aquacole dans l'Union (y compris les organisations transnationales) et les organisations interprofessionnelles dans le secteur de l'aquaculture, ainsi que les actions entreprises par ces organisations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promouvoir</b> auprès des producteurs et des opérateurs du secteur les avantages de créer des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles, ainsi que des activités transnationales entre organisations de producteurs. Continuer à soutenir ces organisations, en particulier en ce qui concerne les plans de production et de commercialisation, y compris à l'aide de financements nationaux et de l'Union.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promouvoir</b> auprès des aquaculteurs les avantages de créer des organisations de producteurs, des organisations interprofessionnelles et des activités transnationales entre organisations de producteurs. Soutenir cette promotion le cas échéant.</li> </ul>
<b>2.1.6. Contrôle</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les outils nécessaires soient en place pour garantir la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'utilisation d'<b>outils numériques</b> par le secteur</li> </ul>

		<p><b>traçabilité</b> des produits aquacoles depuis leur capture/récolte jusqu'à la vente au détail.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'utilisation d'<b>outils numériques</b> et de l'intelligence artificielle pour améliorer la traçabilité et la transparence des produits aquacoles dans l'ensemble de la chaîne de valeur.</li> </ul>	aquacole afin d'améliorer la traçabilité et la transparence.
<b>2.1.7. Diversification et création de valeur ajoutée</b>	<i>Plusieurs actions recommandées peuvent contribuer à cet objectif.</i>	<i>Plusieurs actions recommandées peuvent contribuer à cet objectif.</i>	<i>Plusieurs actions recommandées peuvent contribuer à cet objectif.</i>
<b>2.2. PARTICIPER À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b>			
<b>Domaine</b>	<b>Commission</b>	<b>États membres de l'UE</b>	<b>Conseil consultatif de l'aquaculture</b>
<b>2.2.1. Performances environnementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un document d'<b>orientation sur les performances environnementales</b> dans le secteur aquacole qui comprenne les éléments suivants: <ul style="list-style-type: none"> <li>(a) la fourniture d'orientations sur l'application des exigences légales pour le secteur édictées dans la législation de l'Union<sup>4</sup>, y compris la jurisprudence qui s'y rapporte;</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir et diffuser les <b>orientations sur les performances environnementales</b> élaborées par la Commission auprès des autorités compétentes pour l'aquaculture et le secteur aquacole (y compris à l'aide de formations) et soutenir les efforts déployés par le secteur pour adopter ces pratiques (y compris en utilisant des fonds de l'UE).</li> <li>• Veiller à ce que les autorités compétentes <b>intègrent tous les</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la mise en œuvre des <b>orientations sur les performances environnementales</b> dans le secteur de l'aquaculture.</li> <li>• Promouvoir la prévention des déchets marins provenant des activités aquacoles.</li> <li>• Promouvoir le suivi et la communication des indicateurs environnementaux par le</li> </ul>

<sup>4</sup> Il y a lieu de diffuser plus largement les documents d'orientation de la Commission, tels que les *Lignes directrices Aquaculture et Natura 2000*.

	<p>(b) la définition d'indicateurs environnementaux et d'objectifs volontaires pour les performances environnementales, y compris une méthode de référence pour déterminer l'empreinte carbone et les conséquences de la production aquacole sur les écosystèmes;</p> <p>(c) le recensement des bonnes pratiques au niveau gouvernemental et industriel se rapportant à: l'utilisation d'aliments pour animaux durables; l'efficacité énergétique; la réduction de l'empreinte carbone; la réduction des échappements; l'utilisation de produits chimiques et de médicaments; la manière de parvenir à des sites aquacoles équilibrés sur le plan des nutriments; l'approche circulaire et la gestion des déchets; la gestion des prédateurs<sup>5</sup>; et l'utilisation des ressources aquatiques génétiques et de la reproduction sélective;</p>	<p><b>aspects environnementaux dans la planification et l'octroi d'autorisations pour l'aquaculture</b>, en assurant la mise en vigueur totale et le respect de la législation applicable. Les aspects à intégrer comprennent: (i) l'élaboration d'une cartographie de la sensibilité des espèces et des habitats aux pressions exercées par l'aquaculture; (ii) la détermination de la capacité de charge environnementale des sites selon des critères impartiaux; et (iii) l'élaboration d'accords et de programmes pour la rotation des sites et la gestion des zones afin de réduire les émissions de nutriments et de matières organiques).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer <b>un suivi et une communication</b> appropriés des performances environnementales du secteur, en mettant pleinement en vigueur la législation applicable. Promouvoir le suivi et la communication des indicateurs environnementaux par le secteur.</li> </ul>	<p>secteur de l'aquaculture.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de l'information des aquaculteurs de l'UE sur <b>la recherche et l'innovation</b> pertinentes pour améliorer les performances environnementales des activités aquacoles.</li> </ul>
--	--	---	---

<sup>5</sup> Par exemple, il convient de diffuser largement la boîte à outils d'INTERCAFE en matière de gestion des cormorans qui rassemble des méthodes pour réduire les problèmes relatifs aux cormorans dans les pêcheries européennes. Voir [https://ec.europa.eu/environment/nature/cormorants/files/Cormorant\\_Toolbox\\_web\\_version.pdf](https://ec.europa.eu/environment/nature/cormorants/files/Cormorant_Toolbox_web_version.pdf)



	<p>(d) la création d'un système de suivi de référence pour le secteur aquacole afin d'évaluer les avancées et de faciliter une prise de décision en connaissance de cause et une planification à long terme. Ce système devrait inclure des données sur les aspects mentionnés dans les paragraphes ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les efforts visant à <b>réduire davantage l'empreinte environnementale</b> de l'aquaculture de l'UE.</li> <li>• Soutenir la <b>diversification</b> de l'aquaculture de l'UE vers des types d'aquaculture offrant de meilleures performances environnementales, notamment en garantissant un cadre stratégique approprié et en autorisant l'utilisation des fonds de l'UE (y compris pour augmenter la valeur de ce type d'aquaculture sur le marché et dans l'ensemble de la chaîne de valeur).</li> <li>• Travailler à la <b>restriction de la</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir</b> les efforts visant à <b>réduire davantage l'empreinte environnementale</b> de l'aquaculture de l'UE.</li> <li>• Soutenir la <b>diversification</b> de l'aquaculture de l'UE vers des types d'aquaculture offrant de meilleures performances environnementales, notamment en garantissant un cadre stratégique approprié et l'utilisation des fonds de l'UE (y compris pour augmenter la valeur de ce type d'aquaculture sur le marché et tout au long de la chaîne de valeur).</li> <li>• Travailler à la <b>restriction de la part de l'aquaculture dans les déchets marins</b>: (i) en appliquant les exigences de la directive sur les matières plastiques à usage unique; (ii) en encourageant le remplacement des engins aquacoles à base de matières plastiques par des solutions durables et l'adaptation des sites afin de réduire au minimum la perte de matières dans l'environnement; (iii) en garantissant la collecte séparée des déchets; et (iv) en promouvant l'innovation en matière d'emballage de produits aquacoles et de produits de l'aquaculture transformés.</li> </ul>	
--	---	--	--

	<p><b>part de l'aquaculture dans les déchets marins:</b> (i) en appliquant les exigences de la directive sur les matières plastiques à usage unique; (ii) en encourageant le remplacement des engins aquacoles à base de matières plastiques par des solutions durables et l'adaptation des sites afin de réduire au minimum la perte de matières dans l'environnement; (iii) en garantissant la collecte séparée des déchets; et (iv) en promouvant l'innovation en matière d'emballage de produits aquacoles et de produits de l'aquaculture transformés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'application de <b>la recherche et de l'innovation</b> afin d'améliorer les performances environnementales du secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'application de <b>la recherche et de l'innovation</b> afin d'améliorer les performances environnementales du secteur.</li> </ul>	
<p><b>2.1.3. Bien-être des animaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'élaboration, par les États membres de l'Union, le secteur aquacole de l'Union, les organismes scientifiques de l'Union et les ONG, d'un <b>code de bonnes pratiques en matière de bien-être des poissons</b> fondé sur des recherches et preuves scientifiques, traitant de l'élevage,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et promouvoir <b>la recherche et l'innovation</b> sur le bien-être des animaux, en tenant compte des priorités fixées par le SCAR-Fish.</li> <li>• Soutenir le développement des <b>connaissances et des compétences</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et faire connaître le <b>code des bonnes pratiques</b> en matière de bien-être des poissons auprès des aquaculteurs.</li> <li>• S'assurer de l'information des aquaculteurs de l'UE sur <b>la</b></li> </ul>

	<p>du transport et de la mise à mort. Il convient de diffuser largement ce code de bonnes pratiques<sup>6</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'établissement d'<b>indicateurs du bien-être des poissons</b> qui soient communs, validés, spécifiques aux espèces et contrôlables dans l'ensemble de la chaîne de production, y compris le transport et l'abattage. Cette action devrait inclure le soutien à la recherche<sup>7</sup>.</li> <li>• Soutenir et promouvoir la <b>recherche et l'innovation</b> sur le bien-être des animaux, en tenant compte des priorités fixées par le SCAR-Fish<sup>8</sup>.</li> </ul>	<p><b>des aquaculteurs</b> en matière de bonnes pratiques pour le bien-être des poissons.</p>	<p><b>recherche et l'innovation</b> pertinentes en matière de bien-être des animaux.</p>
2.3 GARANTIR L'ACCEPTATION SOCIALE ET L'INFORMATION DES CONSOMMATEURS			
Domaine	Commission	États membres de l'UE	Conseil consultatif de l'aquaculture
<p><b>2.3.1. Communiquer sur l'aquaculture pratiquée dans l'Union</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une <b>brochure</b> accessible expliquant la législation à laquelle le secteur aquacole doit se conformer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et assurer une large diffusion, au niveau national, de la <b>campagne coordonnée à l'échelle de l'Union sur l'aquaculture de l'UE</b>, avec la pleine participation des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir et assurer une large diffusion de la <b>campagne coordonnée à l'échelle de l'Union sur l'aquaculture de</b></li> </ul>

<sup>6</sup> Ce code devrait prendre en considération les travaux du sous-groupe d'initiative de la plateforme sur le bien-être animal de la DG Santé et les avis pertinents de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA).

<sup>7</sup> Le projet PerformFish Horizon 2020 (<http://performfish.eu/>) concerne, entre autres, la validation des indicateurs de bien-être utilisés qui se rapportent directement aux éleveurs de bars et de dorades en Méditerranée.

<sup>8</sup> Le SCAR-Fish a fixé des priorités pour la recherche sur le bien-être des poissons (<https://scar-europe.org/index.php/fish-documents>).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude sur l'état d'avancement actuel des <b>informations scientifiques</b> portant sur les conséquences (positives et négatives) de l'aquaculture de l'UE du point de vue économique, environnemental et social afin de faciliter un débat éclairé.</li> <li>• Organiser une <b>conférence des parties prenantes</b> à la suite de l'adoption de la présente communication.</li> <li>• Mettre au point des outils pour lancer une <b>campagne coordonnée à l'échelle de l'Union sur l'aquaculture de l'UE</b> à utiliser aux niveaux national et régional<sup>9</sup>.</li> <li>• Étudier la possibilité de définir des normes pour les produits de l'aquaculture lors de la révision du cadre des <b>normes de commercialisation</b>.</li> <li>• À la suite de la publication du rapport sur les résultats de l'application du règlement portant organisation commune des marchés</li> </ul>	<p>autorités régionales; des aquaculteurs; des détaillants; et, dans la mesure du possible, des ONG et des médias.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les <b>initiatives d'autorégulation</b> par le secteur aquacole (par exemple, les bonnes pratiques, les codes de conduite et la traçabilité) et la communication de ces initiatives aux consommateurs. Promouvoir les marques et les labels de qualité à l'aide de mécanismes de contrôle appropriés.</li> <li>• Promouvoir l'utilisation d'outils de <b>numérisation</b> et de l'intelligence artificielle pour la traçabilité et la transparence des produits aquacoles.</li> </ul>	<p><b>l'UE</b> par les membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les <b>initiatives d'autorégulation</b> par le secteur aquacole (par exemple, les bonnes pratiques, les codes de conduite et la traçabilité) et la communication de ces initiatives aux consommateurs. Promouvoir l'utilisation de marques et de labels de qualité à l'aide de mécanismes de contrôle appropriés</li> <li>• Promouvoir l'utilisation d'outils de <b>numérisation</b> et de l'intelligence artificielle pour la traçabilité et la transparence des produits aquacoles.</li> </ul>
--	---	--	--

<sup>9</sup> La mise au point de ces outils devrait tenir compte de l'expérience acquise dans le cadre de la campagne «Élevé dans l'UE».

	<p>dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture (<b>règlement portant organisation commune des marchés</b>), déterminer si des orientations ou des mesures de suivi sont nécessaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étudier davantage le rôle des outils de <b>numérisation</b> et de l'intelligence artificielle dans la traçabilité et la transparence des produits aquacoles.</li> </ul>		
<p><b>2.3.2. Intégration dans les communautés locales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les bonnes pratiques concernant la <b>participation précoce des parties prenantes locales</b> dans le cadre des documents d'orientation pour la planification de l'espace et les procédures administratives<sup>10</sup>.</li> <li>• Recenser les bonnes pratiques d'<b>intégration du secteur aquacole dans les communautés locales</b>, en particulier en développant des synergies avec d'autres secteurs et une approche d'«économie circulaire». Promouvoir ces pratiques, y compris par l'intermédiaire de la plateforme en ligne sur l'aquaculture dans l'UE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la <b>participation précoce des parties prenantes locales</b> conformément aux bonnes pratiques fournies par la Commission dans le cadre des documents d'orientation pour la planification de l'espace et les procédures administratives.</li> <li>• Promouvoir <b>l'intégration du secteur aquacole dans les communautés locales</b> et la formation de synergies avec d'autres secteurs, en tenant compte des bonnes pratiques recensées par la Commission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître auprès des membres les <b>bonnes pratiques</b> en matière d'intégration du secteur aquacole dans les communautés locales.</li> <li>• Promouvoir auprès des membres <b>la sollicitation des parties prenantes locales par le secteur aquacole</b> pour les associer à ses activités, ainsi que la nécessité de montrer les avantages concrets de ces activités aux communautés locales, notamment grâce à une plus grande transparence.</li> </ul>

<sup>10</sup> Le projet «Mediterranean Aquaculture Integrated Development (MedAID)», financé par l'UE, étudie les moyens de faire participer les parties prenantes locales au développement de l'aquaculture (voir <http://www.medaid-h2020.eu/index.php/wp7-social-acceptability-and-governance>).

	mentionnée dans la présente communication.		
<b>2.3.3. Données et suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les <b>obligations de déclaration des données</b> du secteur de l'aquaculture découlant de différents textes législatifs de l'UE<sup>11</sup>.</li> <li>• Sélectionner et définir des <b>indicateurs environnementaux</b> communs pour la communication de données sur l'aquaculture par les États membres.</li> <li>• <b>Revoir</b> et, s'il y a lieu, adapter la <b>collecte de données</b> sur l'aquaculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soumettre</b> à la Commission les <b>données</b> sur l'aquaculture en eau douce ainsi que les indicateurs environnementaux dont la collecte et la communication sont requises conformément à la législation nationale.</li> <li>• Mettre à exécution les obligations révisées en matière de <b>collecte des données</b> sur l'aquaculture en vertu du cadre pour la collecte de données (programme pluriannuel de l'Union en matière de collecte de données applicable à partir de 2022).</li> <li>• Encourager le secteur et les associations sectorielles à prendre des <b>engagements volontaires</b> pour déclarer aux autorités nationales et rendre publiques les données environnementales, y compris celles concernant les échappements et l'utilisation de médicaments vétérinaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager le secteur et les associations sectorielles à prendre des <b>engagements volontaires</b> pour déclarer aux autorités nationales et rendre publiques les données environnementales, y compris celles concernant les échappements et l'utilisation de médicaments vétérinaires.</li> </ul>

<sup>11</sup> Ces textes législatifs concernent: (i) les données collectées par Eurostat conformément au règlement (CE) 762/2008 relatif à la communication de statistiques sur l'aquaculture par les États membres; (ii) les données collectées au titre du règlement relatif à l'établissement d'un cadre pour la collecte des données [règlement (UE) 2017/1004]; et (iii) les données collectées conformément à la législation relative à la santé animale ou à la législation relative à la production biologique.

## 2.4 ACCROÎTRE LES CONNAISSANCES ET L'INNOVATION

Domaine	Commission	États membres de l'UE	Conseil consultatif de l'aquaculture
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer, dans le cadre de la plateforme en ligne sur l'aquaculture dans l'UE mentionnée dans les présentes orientations, un site sur lequel sont enregistrés tous les <b>projets de recherche sur l'aquaculture financés par l'UE</b> et où sont rendus publics les résultats de ces projets.</li> <li>• Encourager le renforcement et le <b>rapprochement des points forts en matière de recherche et d'innovation</b> dans les différents États membres et régions, ainsi que les perspectives commerciales liées, notamment à l'aide de stratégies de spécialisation intelligente visant à construire des chaînes de valeur complètes dans l'ensemble de l'UE.</li> <li>• Encourager la création et l'exécution de plans concrets de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un <b>cadre de coopération</b> rassemblant les autorités publiques, le secteur, les instituts de recherche et les établissements d'enseignement et promouvoir la création de pôles pour l'aquaculture<sup>13</sup>.</li> <li>• <b>Diffuser</b> des informations sur les projets nationaux en matière de recherche et d'innovation ainsi que leurs résultats.</li> <li>• Soutenir (y compris en ayant recours aux fonds de l'UE) le <b>développement des compétences</b> dans le secteur aquacole et la formation régulière des professionnels de l'aquaculture.</li> <li>• Coordonner et soutenir la recherche et l'innovation conformément aux <b>priorités</b> définies, y compris celles consignées dans les rapports du SCAR-Fish.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les aquaculteurs et les autres parties prenantes du secteur à <b>collaborer</b> avec les instituts de recherche et d'innovation et les autorités publiques afin de trouver des solutions aux défis du développement durable de l'aquaculture de l'UE.</li> <li>• <b>Diffuser</b> des informations sur les projets de recherche et d'innovation et sur leurs résultats auprès des membres.</li> <li>• Promouvoir le <b>recours</b> à l'<b>innovation</b> existante par le secteur aquacole de l'UE.</li> <li>• Promouvoir, au sein du secteur aquacole, la <b>formation</b> régulière des professionnels de l'aquaculture, en particulier sur la manière d'intégrer des pratiques innovantes.</li> </ul>

<sup>13</sup> Les initiatives de l'UE en matière de pôles lancées dans le cadre du programme COSME pour soutenir l'innovation et la croissance des PME illustrent bien les progrès réalisés dans ce domaine; par exemple, le pôle français de l'aquaculture et des ressources marines, qui réunit plus de 170 membres (dont plus de 60 PME).

	<p><b>diffusion et d'exploitation</b> pour les projets financés dans le domaine de la recherche et de l'innovation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'aquaculture durable, en particulier par l'intermédiaire d'Horizon Europe et des <b>priorités</b> fixées dans ce contexte.</li> <li>• Soutenir (y compris en ayant recours aux fonds de l'UE) le <b>développement des compétences</b> dans le secteur aquacole<sup>12</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir <b>l'extension et la commercialisation</b> des pratiques innovantes dans le secteur de l'aquaculture.</li> </ul>	
FINANCEMENT			
Domaine	Commission	États membres de l'UE	Conseil consultatif de l'aquaculture
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter une vue d'ensemble sur la vaste gamme de <b>programmes de financement de l'UE</b><sup>14</sup> disponibles.</li> <li>• Assurer <b>la cohérence, les synergies</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coordonner</b> la planification, les engagements et les dépenses en faveur de l'aquaculture visés par différents fonds conformément au cadre financier pluriannuel, en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promouvoir l'utilisation de fonds et d'outils existants</b> auprès des aquaculteurs de l'UE et d'autres parties prenantes afin d'attirer les</li> </ul>

<sup>12</sup> La Commission a financé des projets relatifs au développement des compétences dans le secteur aquacole de l'UE dans le cadre de l'action «Carrières bleues» du FEAMP [par exemple, Entrefish ([http://www.entrefish.eu/?page\\_id=16970&lang=fr](http://www.entrefish.eu/?page_id=16970&lang=fr))]. Elle a également financé plus de 100 projets liés à l'aquaculture par l'intermédiaire du programme Erasmus + ([https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects_fr)). Davantage d'efforts devraient toutefois être déployés à cet égard à l'avenir.

<sup>14</sup> Par exemple, le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et le futur FEAMPA, Horizon 2020 et Horizon Europe, le programme «Environnement et action pour le climat» (LIFE+), le Fonds européen de développement régional (FEDER), le programme pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) et le programme de l'Union pour l'observation et la surveillance de la Terre (Copernicus).



	<p><b>et la complémentarité</b> en faveur de l'aquaculture dans le cadre des différents fonds de l'UE gérés par la Commission.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir la publication et la régularité des <b>informations</b> sur les projets financés dans le secteur.</li> <li>• Prendre en considération les <b>priorités</b> définies dans la présente communication pour la programmation des engagements et des dépenses des fonds de l'UE.</li> <li>• Continuer à soutenir <b>l'investissement dans des solutions innovantes et durables</b> pour le secteur de l'aquaculture par l'intermédiaire de l'initiative BlueInvest et d'InvestEU.</li> </ul>	<p>assurant leur cohérence, leurs synergies et leur complémentarité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir la publication et la régularité des <b>informations</b> sur les projets financés dans le secteur.</li> <li>• Prendre en considération les <b>priorités</b> définies dans ces orientations pour la programmation de l'aide financière accordée au titre des fonds nationaux et de l'UE.</li> <li>• Soutenir <b>l'investissement dans des solutions innovantes et durables</b> pour le secteur de l'aquaculture.</li> </ul>	<p>investissements pour réaliser les objectifs fixés dans la présente communication.</p>
--	--	--	--